

# LIVRE BLANC

## PARVENIR A UNE GENERATION SANS TABAC EN 2032

# EDITO

En provoquant 75 000 morts annuellement, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée évitable en France. Les coûts qui en résultent, tant sociaux que sanitaires, sont faramineux et près de dix fois supérieurs aux taxes que rapportent les produits du tabac. En conséquence, la réponse publique se doit d'être à la mesure de l'enjeu.

Au niveau international, la France figure parmi les pays en pointe en termes de mesures adoptées pour contrer cette épidémie de tabagisme, mais peine à appliquer certains principes, en particulier celui de l'interdiction de vente aux mineurs. Si les mesures engagées ces dernières années ont permis de réduire le nombre de fumeurs, notamment chez les jeunes, la prévalence tabagique reste cependant très élevée, avec 25 % de fumeurs quotidiens pour un total de 30 % de fumeurs. La pandémie de COVID-19 a même contribué à figer ces taux, dont la baisse s'était pourtant accélérée depuis 2016.

En fixant à 2032 l'objectif d'une Génération sans tabac, soit une prévalence de moins de 5 % de fumeurs quotidiens pour la tranche d'âge née en 2014, les pouvoirs publics, et en premier lieu le président de la République, ont affiché l'intention d'une volonté ferme de venir à bout de cette épidémie tabagique. Nous ne pouvons que les encourager à maintenir ce cap coûte que coûte, sous peine de voir davantage de nos concitoyens devenir dépendants à long terme, contracter des pathologies et décéder, au seul profit de l'industrie du tabac.

Par nos actions de plaidoyer, nous avons sans relâche attiré leur attention et avons le plus souvent été à l'origine des mesures adoptées pour faire reculer le tabagisme. Les acteurs de la société civile ont exercé une surveillance constante de l'industrie du tabac et de ses nombreux relais, souvent masqués, et nous nous sommes fréquemment interposés face à l'industrie du tabac en lieu et place de la puissance publique. Nos travaux de recherche et de documentation permettent de dresser un état du marché des produits du tabac et de la nicotine, de l'impact de leur consommation sur les femmes et sur les populations les plus vulnérables (jeunes, catégories défavorisées, minorités) et des multiples infractions observées sur le terrain.

La société civile se distingue également par la promotion et la mise en oeuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), après avoir activement contribué à son élaboration. Le rappel perpétuel des exigences et des possibilités offertes par la CCLAT, et plus spécialement de son article 5.3 qui proscrit toute ingérence des industriels du tabac dans les politiques publiques, nous apparaît indispensable.

Ce Livre Blanc a précisément pour objet de mettre en lumière les multiples apports de la société civile à la lutte contre le tabac et sa contribution incontournable pour parvenir à une génération sans tabac. Alors que les industriels développent sans cesse de nouveaux produits à base de nicotine et cherchent à renouveler leur marché, les actions conduites par la société civile semblent donc plus que jamais primordiales. La dénormalisation du tabac et de la nicotine implique ainsi un changement de paradigme qui devrait orienter le prochain Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) vers une réelle sortie du tabac.

**Pr Loïc Josseran**

*Président de l'Alliance contre le tabac (ACT)*



**Pr Yves Martinet**

*Président du Comité national contre le tabagisme (CNCT)*



1

# Engager une décommercialisation progressive du tabac

## APPREHENDER LE TABAGISME COMME UNE EPIDEMIE PEDIATRIQUE

200 000

ADOLESCENTS TOMBENT  
CHAQUE ANNEE DANS LE  
TABAGISME EN FRANCE

Les jeunes générations sont la cible prioritaire de l'industrie du tabac pour deux raisons principales. D'abord, parce que celle-ci doit en permanence assurer le renouvellement de ses consommateurs, qui meurent prématurément de leur tabagisme. Ensuite, car l'addiction tabagique et nicotinique est d'autant plus forte qu'elle est initiée précocement. En France, l'âge moyen de **la première cigarette se situe aujourd'hui aux alentours de 14 ans**, plus de dix ans après l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans.

Cette initiation précoce est la pierre angulaire du maintien et de la diffusion de l'épidémie tabagique : on estime que **sur trois jeunes qui fument leur première cigarette à cet âge, deux deviendront fumeurs pendant au moins une partie de leur vie.**

## APPUYER L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL D'UNE GENERATION SANS TABAC

Pour être efficace, la lutte contre le tabagisme doit être une lutte contre le tabagisme pédiatrique. C'est le vœu formulé par le gouvernement, et répété en 2020 par le président de la République Emmanuel Macron, de parvenir en 2032 à la première génération sans tabac. A cette date, **la prévalence tabagique des jeunes de 18 ans devra être inférieure à 5%.**

La diminution de l'accessibilité des produits du tabac est l'un des outils les plus efficaces pour atteindre cet objectif, et notamment le relèvement progressif de l'âge d'interdiction de vente de produits du tabac. Autrement dit, il s'agit d'**interdire la vente de tabac à toute personne née à partir de 2014**, et qui aura 18 ans en 2032.

2014

LA VENTE DE TABAC SERA  
INTERDITE A TOUTE PERSONNE  
NEE A PARTIR DE CETTE DATE

2032

MOINS DE 5% DES JEUNES DE 18  
ANS DEVRONT ETRE FUMEURS A  
CETTE DATE

## REVOIR LA REMUNERATION DES BURALISTES

Au-delà d'être une disposition protectrice pour les plus jeunes, cette mesure engage une décommercialisation des produits du tabac selon un principe de progressivité, permettant au réseau des buralistes de s'adapter à cette sortie du tabac. De cette façon, il apparaît nécessaire de **ne plus accorder d'incitation financière aux buralistes pour ces produits**, en plafonnant leur rémunération sur la vente de tabac.

## 2

# Dénormaliser le tabac et son industrie

## INTENSIFIER LA DENORMALISATION DE LA CONSOMMATION TABAGIQUE

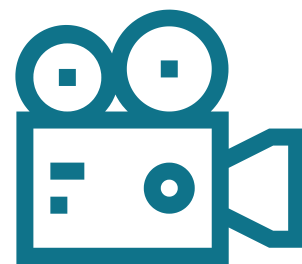


Malgré de réels progrès observés, certaines conséquences de la consommation de tabac sur la santé demeurent encore trop peu connues (cancer de la vessie, du sein, cécité, etc), tandis que l'impact de l'industrie du tabac au-delà du strict champ sanitaire est assez largement ignoré (conséquences sur l'**environnement**, sur les **droits humains**, **conséquences financières** pour les pouvoirs publics, conséquences pour l'**économie**, etc).

Cette dénormalisation de la consommation passe aussi par le **déploiement de nouveaux lieux sans tabac**, extérieurs comme intérieurs, à commencer par les établissements scolaires et leurs abords, les terrasses de cafés et restaurants, les hôpitaux, les parcs, les plages). Une telle mesure permet dans le même temps de **réduire l'exposition de la population au tabagisme passif**.

Pour être pleinement efficace, **la lutte contre le tabagisme ne peut faire l'économie de s'attaquer à l'image sociale de la consommation de tabac**. Il s'agit ainsi de déconstruire l'ensemble du discours des fabricants, ainsi que leurs stratégies marketing, élaborées depuis des décennies et visant à renforcer le tabagisme comme une norme sociale. Certains secteurs d'activité, comme **la mode ou le cinéma, participent à l'esthétisation et à la normalisation du tabac**. Aujourd'hui monnaie courante, les phénomènes de placements comportementaux et de placement de produits entrent en contradiction avec certains principes fondamentaux de l'éthique, voire de la légalité.

Il pourrait être envisagé de **conditionner les aides de l'Etat à la disparition de la représentation du tabac à l'écran**, pour le cinéma comme les séries, ou de développer des partenariats avec le secteur de la culture.



## DENORMALISER L'INDUSTRIE DU TABAC AUPRES DES ACTEURS ECONOMIQUES



Le tabagisme étant une épidémie industrielle, **la dénormalisation du tabagisme passe également par la dénormalisation de l'industrie qui la diffuse**. L'industrie du tabac n'étant pas une industrie comme les autres, le levier économique et financier s'impose comme un outil efficace dans cet objectif de dénormalisation. En particulier, le monde de la banque, de la finance et des assurances doit être incité, au niveau national, européen et international, à se désengager du secteur du tabac et de la nicotine, conformément aux **objectifs de développement durable des Nations unies** (ODD).

3

# Inclure l'ensemble des dégâts du tabac dans les politiques publiques

## UN COÛT MAJEUR NON ENDOSSÉ PAR LES FABRICANTS

Chaque année, le tabagisme est à l'origine de la mort prématurée de 75 000 personnes en France, et de huit millions à travers de le monde. Mais **les dégâts occasionnés par le tabagisme et son industrie ne se limitent pas à ces conséquences sanitaires** extrêmement lourdes. Le tabac occasionne une précarisation des individus et des économies locales, mais encore la fragilisation des écosystèmes et une destruction de l'environnement.

L'activité même de l'industrie du tabac se traduit par un coût humain, sanitaire, environnemental ou financier majeur, **en grande partie externalisé par les fabricants**, et donc très largement supporté par les pouvoirs publics et la société. En France, les recettes fiscales associées à la vente sont évaluées à hauteur de 14 à 15 milliards d'euros, tandis que les seules dépenses de santé engendrées par la consommation de tabac dans le pays s'élèvent à plus de 25 milliards d'euros.

## ÉTENDRE LE PRINCIPE DU POLLUEUR PAYEUR A TOUS LES NIVEAUX

Conformément au **principe du pollueur payeur**, un éco-organisme a été mis en place en France, mandaté pour gérer la question de la pollution des mégots, dans une optique environnementale. Toutefois, cet organisme, émanant directement de l'industrie du tabac, s'oppose frontalement aux principes et aux engagements de la France en matière de gouvernance, et nie par ailleurs la notion même de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Au-delà de la nécessité d'engager une révision de cet éco-organisme, afin de garantir la pleine indépendance de ce dernier à l'égard de l'industrie du tabac, il apparaît également nécessaire, à moyen terme, d'**étendre ce principe de responsabilité élargie du producteur à l'ensemble des dégâts occasionnés par l'industrie du tabac**.

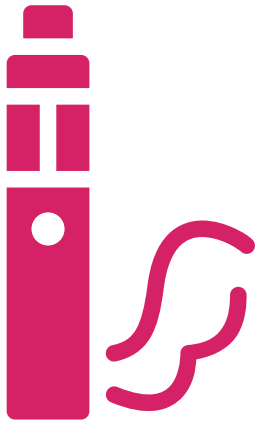
## VERS UNE INTERDICTION DU FILTRE

Les données scientifiques indépendantes démontrent aujourd'hui que **l'utilisation du filtre est associée à une augmentation des risques pour le fumeur**. En effet, pour maintenir leur apport en nicotine, les fumeurs prennent des bouffées plus profondes et plus prolongées, conduisant à augmenter la toxicité et l'addictivité de leur consommation. Ensuite, les fibres toxiques présentes à l'extrémité coupée du filtre sont inhalées et ingérées par les fumeurs. Enfin, la présence de filtre altère la perception du consommateur sur les risques réels encourus.

Alors que son absence de justification sanitaire est aujourd'hui connue, **le filtre est à l'origine d'une pollution majeure** : jetés à terre, des milliards de mégots se retrouve dans la nature, engendrant notamment une pollution durable des cours d'eau, des mers et des océans. Compte tenu de ces éléments, l'interdiction du filtre dans les prochaines années doit être sérieusement envisagée par les pouvoirs publics.

# Mieux encadrer les nouveaux produits du tabac et de la nicotine

## LE RETARD REGLEMENTAIRE DES NOUVEAUX PRODUITS



Face à la diminution progressive de la vente de produits du tabac, les fabricants se sont engagés ces dernières années dans une stratégie de renormalisation de la consommation, notamment portée par un effort de diversification vers les nouveaux produits du tabac, comme le tabac chauffé, ou vers les nouveaux produits de la nicotine, à l'instar des cigarettes électroniques. Du fait de leur apparition récente sur le marché, **ces produits ne sont pas soumis à la même réglementation que les produits du tabac classiques.**

Par exemple, le tabac chauffé, présenté par l'industrie du tabac contre toute preuve scientifique indépendante comme un adjuvant de la réduction des risques, bénéficie encore aujourd'hui d'une fiscalité préférentielle, en comparaison des cigarettes manufacturées. L'interdiction des arômes, tout comme le paquet neutre ne sont par ailleurs pas des dispositions qui s'appliquent à ce nouveau produit. Il en va de même pour les cigarettes électroniques, commercialisées à renfort d'arômes et d'emballages attractifs. .

## APPORTER UNE REPNSES AUX PRATIQUES DE L'INDUSTRIE

Dans cette stratégie de reconquête, **les fabricants utilisent tous les moyens de communication, y compris illicites, pour faire la promotion des nouveaux produits du tabac et de la nicotine**, et ciblent particulièrement les jeunes générations. A ce titre, les différents travaux réalisés par le Comité national contre le tabagisme mettent en lumière les pratiques récurrentes de violation de la réglementation par l'industrie, via l'interdiction de publicité en faveur des produits du tabac et de la nicotine, sur les lieux de vente comme en ligne, le non-respect de l'interdiction de vente de ces produits aux mineurs, le non-respect de la teneur légale en nicotine, notamment pour les Puffs, ou encore le non-respect de l'étiquetage comprenant l'apposition d'un avertissement sanitaire dans la langue du pays dans lequel le produit est commercialisé. Sur la base de ces éléments, plusieurs recommandations peuvent être faites :

- **Limiter les nouveaux produits de la nicotine mis sur le marché ;**
- **Réserver le droit de commercialisation des cigarettes électroniques à un nombre restreint d'acteurs agrémentés par les pouvoirs publics ;**
- **Interdire la vente de ces produits en ligne ;**
- **Introduire une taxation spécifique pour les cigarettes électroniques ;**
- **Inclure ces produits dans le dispositif de REP avec mise en place d'un système indépendant de l'industrie ;**
- **Harmoniser les législations sur celles des produits du tabac (arômes, conditionnement neutre, avertissements sanitaires, publicité, etc) ;**
- **Suivre de manière systématique les nouveaux produits développés par l'industrie du tabac et surveiller les vecteurs de promotion légaux ou illégaux utilisés par cette industrie.**

